Le projet Associatif

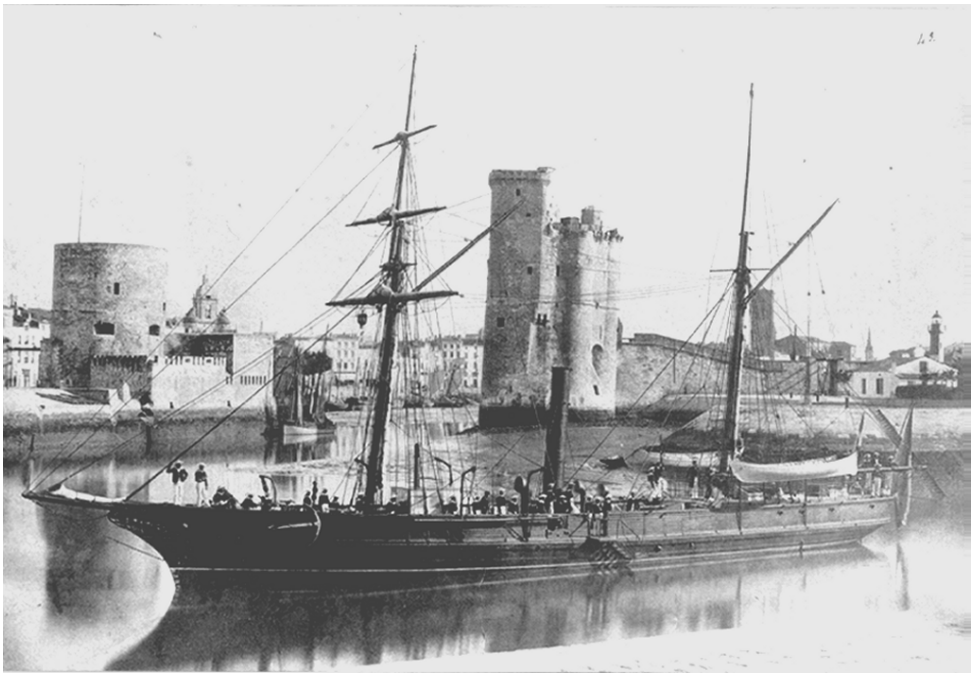

Ce document décrit le fonctionnement, les engagements et les objectifs de la section voile de l'ASPTT La Rochelle.

Version 06 de Février 2017

Sommaire

Le Club Page 3

Notre Organisation

Nos processus page 7
Notre organigramme page 8
Le pilotage de la section voile page 9
Les responsabilités et les autorités page 11
Nos engagements page 13

Notre fonctionnement général page 15

L'enseignement

Nos activités page 18
Nos engagements page 19
L'accueil de l'école de voile page 20
L'information page 21
Les inscriptions page 22
L'organisation des activités page 24
L'encadrement page 26
La prestation nautique page 27
L'évaluation page 29

Le sportif

Nos activités page 31
Nos engagements page 32
L'accueil de l'école de sport page 33
L'information et les inscriptions page 34
Le club sport-loisir page 35
L'école de sport page 36
Le club compétition page 37
L'organisation des activités page 38

Le club

La raison sociale

L'ASPTT La Rochelle, club de près de 2000 adhérents, est une association dont les objectifs sont de permettre la pratique du sport au plus grand nombre. Pour cela elle met à la disposition de ses adhérents des installations sportives, du matériel et des encadrants, bénévoles ou salariés qualifiés, afin de permettre l'apprentissage et la formation à travers ses écoles de sports tout en garantissant leur sécurité.

Une des priorités des sections composant notre club, est la satisfaction des adhérents. Pour cela elles s'efforcent de comprendre leurs besoins et d'aller au-devant de leurs attentes.

La section voile de l'ASPTT La Rochelle est l'une des 15 sections du club omnisports implanté au centre sportif de *La Pinelière* sur la commune de *l'Houmeau*, dans la banlieue de La Rochelle.

La base nautique, siége de la section vile, se situe sur l'esplanade Saint Jean d'Acre, à deux pas du centre historique de la ville, au pied des tours du Vieux Port de La Rochelle.

Nous employons 1 salarié permanents à temps plein, titulaires de BEES 1, 3 apprentis BPJEPS et une quinzaine de saisonniers l'été (moniteurs, aide-moniteurs et secrétaire).

Nos Coordonnées :

- Adresse : Esplanade Saint Jean d'Acre – 17000 La Rochelle
- Téléphone : 05 46 34 18 87 ou 06 37 83 71 53
- couriel : asptt,larochelle.basenautique @wanadoo.fr
- Site Internet : www,asptt-voile-larochelle.com

Un peu d'histoire

Si le club de l'ASPTT La Rochelle a vu le jour en 1946, au sortir de la seconde guerre mondiale, la section voile, elle, est née en 1968 de la volonté de quelques passionnés qui trouvaient regrettable que l'ASPTT La Rochelle n'héberge pas encore de section voile en son sein.

L'équipe part de zéro. Pour initier et perfectionner les futurs pratiquants, il faut bien sûr des bateaux et des moniteurs. Tous les postiers se mettent au travail après avoir débroussaillé et nettoyé les fossés au pied des remparts de la tour de la Lanterne.

En 1984, la nouvelle base nautique municipale voit le jour sur l'esplanade St Jean d'Acre et l'ASPTT Voile est enfin dans ses meubles. Et pour la première fois, la Fédération Française de Voile nous accorde le label « École Française de Voile » qui sera toujours reconduit d'années en années.

L'année 1987 voit arriver les premières classes de voile scolaire avec l'école de Puilboreau.

En 1995, après 27 ans de fonctionnement exclusivement avec des bénévoles, nous décidons de franchir le pas de la professionnalisation en recrutant notre premier salarié permanent qui vient ainsi épauler le chef de base détaché à mi-temps par La Poste.

Puis en 1997 c'est notre premier BEES1, d'abord à temps partiel, puis à temps plein.

Au début des années 2000, suite aux évolutions de France-Télécom et de La Poste, les aides des deux administrations disparaissent et nous devenons alors un club sportif « comme les autres » et ouvert à tous, devant s'autofinancer.

Nos activités

Nous développons quatre activités principales :

- **L'enseignement** pour l'initiation et le perfectionnement dès l'age de 4 1/2 ans ;
- **Le loisir sportif** avec des sorties encadrées pour les enfants, les adolescents et les adultes ;
- **Le sportif** avec une école de sport et une équipe de compétition qui forme à la compétition les jeunes entre 9 et 18 ans ;
- **L'organisation de régate** avec au sein du club un arbitre national et plusieurs commissaires de courses.

Notre politique qualité

Depuis 2005, la FFVoile a mis en place une démarche qualité définissant les engagements pris par les clubs vis-à-vis de leur membres. Tout les 3 ans, les clubs sont audités et, suivant le respect de ces engagements, se voient attribués les labels fédéraux.

L'ASPTT voile est détentrice des labels « École Française de voile » - « Loisirs » et « Compétitions ».

Quelques chiffres (2016)

- Subventions (état, région, département, Fédération ASPTT) : environ 13 000 €
- Masse salariale : environ 117 000 €
- Investissements : environ 24 000€
- Frais de fonctionnement : environ 30 000 €

	École de voile	Voile à l'école	Saison hivernale
Pratiquants	450 stagiaires pou 550 stages	270 élèves pour 10 classes	110 adhérents dont 65 jeunes
Chiffres d'affaire	117 000 €	17 000 €	34 000 €

L'équipe compétition cette année est composée de 6 coureurs Optimist (+ 4 au centre régional d'entraînement) et de 7 coureurs Laser (+1 au centre régional d'entraînement)

Nos résultats sportifs 2016

- Arnaud Janitor : Sélectionné aux championnats du monde Laser et aux championnats de France Laser (11/90)
- Guem Mardon : sélectionné aux championnats de France Optimist (37/69) et vainqueur par équipe à la CIE et à la coupe « Nowel » en Guadeloupe
- Thomas Janitor sélectionné aux championnats de France Optimist (31/69)
- Manon Etyenney sélectionné aux championnats de France Laser

Nos orientations 2017

Afin de s'assurer du niveau technique de nos moniteurs de la saison estivale, il a été décidé, avant l'ouverture de l'école de voile (fin juin) d'organiser une journée « sécurité active » où leur sera présenté le Dispositif de Sécurité et d'Intervention (DSI). Dans un deuxième temps, il leur sera demandé d'intervenir sur l'eau sur différents scénarios d'incidents, voire d'accidents. Nous allons sollicité la présence des sapeurs pompiers pour cette journée.

En 2017, nous allons faire suivre à deux personnes du club une formation de « formateurs permis mer » afin d'assurer à l'avenir la formation au permis bateau des jeunes du club. (Le,permis mer étant un pré-requis pour le monitorat voile.)

Pour l'école de voile, nous diversifions les stages optimist en proposant un stage découverte de 2H30 par jour sur 5 jours et un stage renforcé de perfectionnement à raison de 4 H par jour sur 5 jours, Les stages sur catamarans jeunes auront une durée de 4H par jour sur 5 jours pour s'aligner sur les stages catamarans adultes et les stages planche à voile sont ramenés à 2H30 sur 5 jours.

Pour 2017, nous avons décidé de remplacer une partie de notre flotte dériveurs 420 par des dériveurs doubles « ARGOS » beaucoup plus performants

Nous sommes en concertation avec la régie du port afin d'organiser des cours pour les plus petits dans le bassin des grands yatchs devant l'aquarium dans un environnement et un cadre plus paisible

Nous allons implanter un point plage sur la plage de la Concurrence pendant la période des FrancoFolies, alors que l'accès à l'école de voile est difficile, afin de renseigner et guider les stagiaires et leurs familles.

Pour la saison sportive 2016-2017, nous créons un groupe spécifique Laser Compétition, le groupe laser loisir du samedi intégrant le groupe 420,

Malgré les difficultés financières que rencontre les écoles (coûts des déplacements au moins égal à celui de la prestation voile), et la concurrence des autres clubs de voile, nous souhaitons développer notre activité « Voile à l'école ». Notre objectif est d'accueillir chaque année une dizaine de classes les mois de mai, juin, septembre et octobre. Nous avons aussi commencé à prospecter les collèges en leur proposant une activité sur catamarans.

En 2016-20117, nous avons décidé de recruter trois apprentis BPJEPS au lieu de de deux en 2015-2016

A la suite de cet apprentissage nous avons l'intention de pérenniser un emploi en DCI

Notre organisation

Nos processus

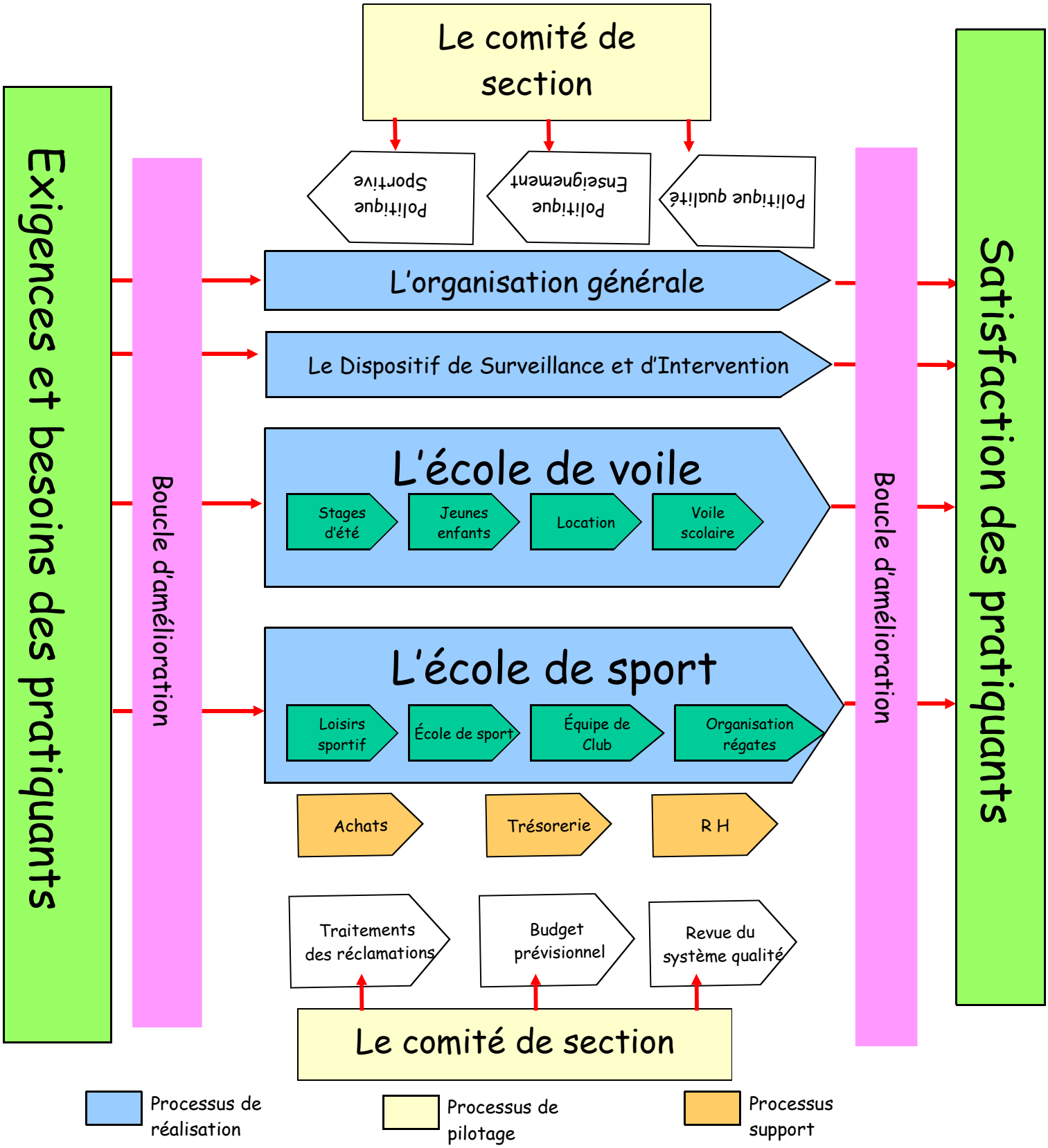

Notre organigramme

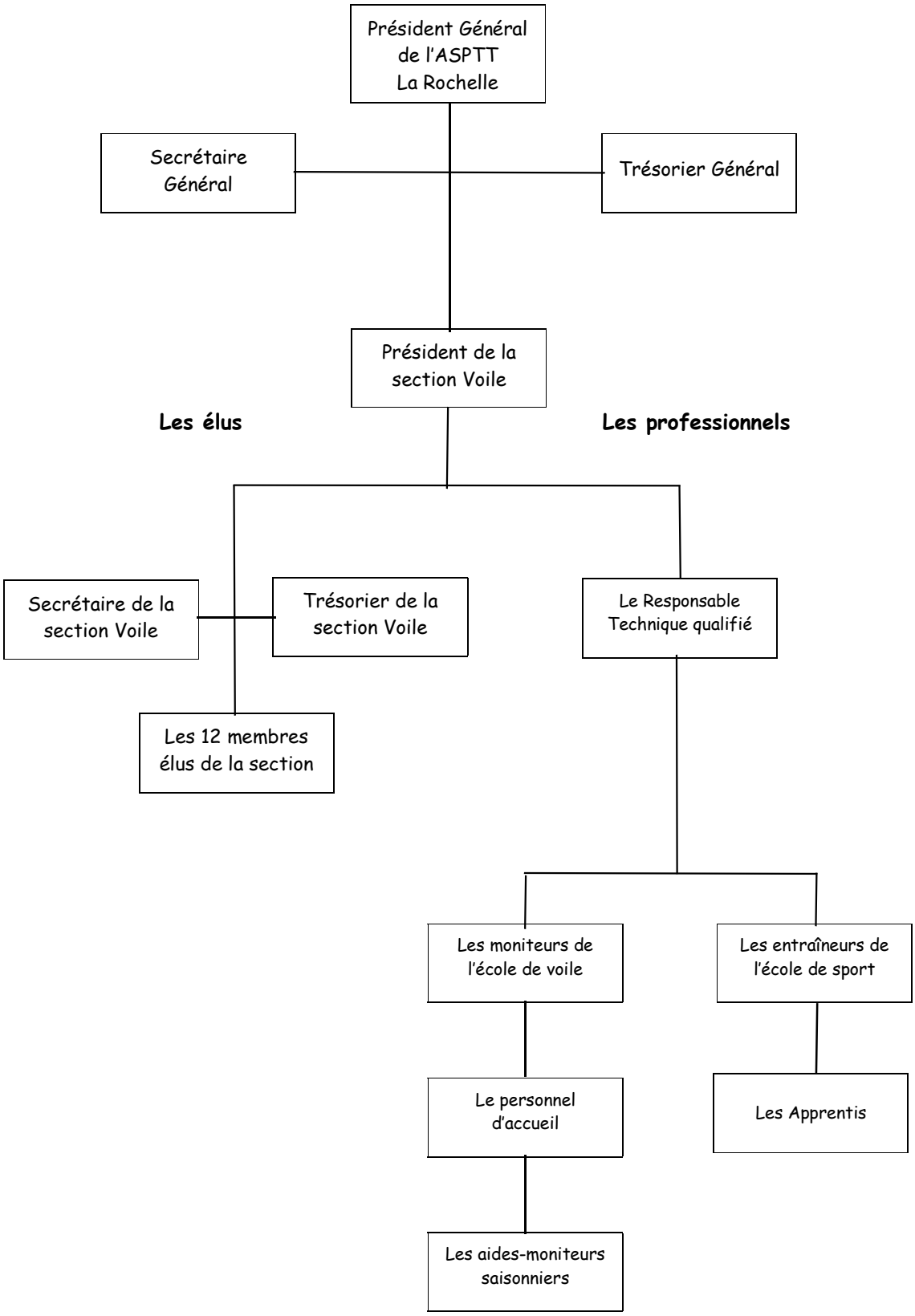

Le pilotage de la section voile

L'assemblée générale de l'ASPTT omnisports

La section voile est représentée à l'assemblée générale de l'ASPTT La Rochelle par des délégués de la section (membres à jour de leur cotisation âgés de plus de 18 ans).

Le nombre de délégués est déterminé en fonction du nombres d'adhérents de la section. Pour la section voile, les licenciés à l'année compte pour 1, les stagiaires de l'école de voile sont divisés par 4.

Le comité de la section

Le fonctionnement de la section voile est régi par le Titre VI des statuts de l'ASPTT La Rochelle.

La section est administrée par un comité de section. Ce comité de section n'a pas de personnalité propre et ne peut donc pas engager l'ASPTT La Rochelle. Il est composé de 20 membres élus lors de l'assemblée générale annuelle de la section. Le comité de section élit en son sein le président, le secrétaire et le trésorier.

La section voile, comme toutes les sections du club est soumise au contrôle du conseil d'administration de l'ASPTT La Rochelle.

L'assemblée générale de la section

La section voile tient annuellement une assemblée générale de section, pour laquelle tous les membres âgés d'au moins 16 ans et à jour de leur cotisation sont convoqués.

L'ordre du jour doit comporter au moins les points suivants :

- le rapport d'activités ;
- le rapport financier ;
- l'élection du comité de section.

Le budget prévisionnel

Chaque année, au cours du 4ème trimestre, le comité de section établit un budget prévisionnel (fonctionnement, ressources humaines et investissement).

Ce budget prévisionnel est établi en tenant compte des politiques sportive, enseignement et qualité qui ont été définies au cours de l'année.

Ce budget prévisionnel est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de l'ASPTT.

Les investissements concernant le matériel lourd doivent être validés par le Conseil d'Administration de l'ASPTT.

Les responsabilités

Les conventions (voile scolaire ou collectivités) doivent être signées par le Président Général de l'ASPTT La Rochelle.

Les commandes d'un montant supérieur à 300 € doivent être validées par le président de la section. Celles d'un montant supérieur à 1500 € doivent être validées par le Président Général de l'ASPTT La Rochelle.

Les factures doivent être validées par le RTQ avant leur règlement par le trésorier de la section. Les chèques d'un montant supérieur à 1500€ doivent être signés par le Président Général de l'ASPTT La Rochelle.

Seul le président général de l'ASPTT La Rochelle est habilité à signer les contrat de travail

La suite page suivante

La communication

Chaque année, au cours du 4ème trimestre, le comité de section définit la communication qui sera mise en place pour l'école de voile et l'école de sport :

- type de support ;
- contenu (conditions d'accès aux activités, lieu de l'activité, jours d'ouvertures et horaires, tarifs, N° de téléphone, @mail, site internet) ;
- cibles et diffusion ;
- démarche de fidélisation (offre promotionnelle, prix dégressifs).

Le site Internet de la section est tenu à jour (tarifs école de voile, école de sport et résultats sportifs).

La politique d'enseignement

Chaque année, au cours du 4ème trimestre, le comité de section définit les évolutions de la politique d'enseignement de l'école de voile pour l'année à venir (Avril à Septembre) :

- organisation des stages (formules, effectifs, groupes) ;
- supports retenus ;
- encadrement ;
- tarifs

Les tarifs de la voile scolaire sont définis au mois de septembre pour l'année à venir (Septembre à Juin)

La politique sportive

Chaque année, au cours du 2ème trimestre, le comité de section définit les évolutions de la politique sportive de l'école de sport pour l'année à venir (Septembre à juin) en cohérence avec la politique sportive de la Ligue Poitou-Charentes de voile et du comité départemental :

- type de supports et nombre de groupes ;
- encadrements ;
- objectifs sportifs pour chaque groupe ;
- calendrier des entraînements ;
- tarifs (Adhésion, participation à l'activité).

La sécurité

Tous les ans, le comité de section met à jour et valide :

- le Dispositif de Surveillance et d'Intervention (DSI) ;
- le document définissant les conduites à tenir en cas d'accidents ;
- le plan de prévention des risques professionnels.

Le président de la section s'assure :

- qu'une journée « sécurité » est bien programmée par le RTQ avant la saison d'été avec tout le personnel permanent et saisonnier ;
- qu'une visite de sécurité pour les extincteurs est bien programmée une fois par an par le RTQ.

Les responsabilités et les autorités

Le président de la section

Le président de la section :

- s'assure du respect des directives données par le Conseil d'Administration de l'ASPTT, notamment en ce qui concerne les règles de déontologie, les cotisations, les règles comptables, le budget, la comptabilité ;
- assure le fonctionnement de la section sous le contrôle du conseil d'administration du club. A ce titre, il lui rend compte des activités de la section et des ses résultats financiers et sportifs ;
- prépare le budget prévisionnel de la section ;
- veille aux respects des engagements définis par le comité de section .
- engage les dépenses dans le cadre strict des autorisations de dépenses et des budgets prévisionnels acceptés par le conseil d'Administration ;
- préside les réunions et les assemblées de la section ;
- évalue l'application de la politique qualité définie par le comité de section.
- valide le règlement intérieur proposé par le comité de section.
- valide le choix de la personne désignée par le comité de section comme Responsable Technique Qualifié. Le RTQ doit être au moins titulaire d'un diplôme de niveau IV.
- valide le choix de la personne désignée par le comité de section comme responsable de l'entretien des locaux.
- conduit une fois par an un entretien individuel des personnels permanents.
- valide le recrutement, après avis du comité de section, du personnel permanent ou saisonnier. Les contrats de travail sont approuvés et signés par le président Général de l'ASPTT La Rochelle.
- valide les salaires des personnels permanents et saisonniers proposés par le comité de section.
- Il est le seul habilité à accorder des congés aux personnels permanents ou saisonniers après avis du RTQ.

Le secrétaire de la section

Il assure, sous l'autorité du président de section, la gestion générale de la section sur le plan administratif et sportif. Il établit les compte-rendu des réunions.

Le trésorier de la section

Il exerce ses missions sous l'autorité du président de la section et du trésorier général de l'ASPTT La Rochelle.

- il tient la comptabilité de la section ;
- il procède au règlement des dépenses de la section ;
- il prépare le rapport financier annuel pour L'Assemblée Générale de la section.

La suite page suivante

Le responsable technique qualifié (RTQ)

M. Thibault Barbotin a été désigné Responsable Technique Qualifié (RTQ)

M. Lionel Géromme a été désigné animateur de club par le président de la section voile après avis du comité de section.

Le Responsable Technique Qualifié est chargé de la mise en œuvre des engagements définis par le comité de section. Il rend compte au comité de section de leur application et des difficultés rencontrées.

En tant que RTQ M. **Thibault Barbotin** est responsable de :

- la mise en place de la politique sportive définie par le comité de section ;
- la tenue du livre de bord ;
- l'application des différentes réglementations ;
- l'application de la directive 240 relative à la sécurité des navires ;
- l'organisation d'une réunion hebdomadaire avec les moniteurs de l'école de voile ;
- l'organisation, au cours de la saison, de deux réunions avec les entraîneurs de l'école de sport ;
- l'organisation d'une réunion d'information pour les enseignants pour la voile scolaire et de la définition des projets pédagogiques.
- l'organisation d'une réunion en début de saison avec l'ensemble du personnel recruté pour l'été ;
- l'entretien des locaux et des abords immédiat du club ;
- l'affichage réglementaire et doit s'assurer qu'aucun affichage parasite ne vient perturber les différentes informations ;

Le RTQ participe avec le président de la section aux entretiens de recrutement des moniteurs, aides moniteurs, du personnel d'accueil et des entraîneurs.

Le RTQ prépare, en fonction de l'état de vétusté du matériel, la liste du matériel à remplacer. Elle sera étudiée lors de la réunion annuelle d'investissements.

Le RTQ

Le RTQ est responsable :

- du matériel navigant et de son entretien
- de la vérification périodique de l'état des brassières ;
- de l'organisation de l'équipe des moniteurs et aide-moniteurs de l'école de voile ;
- du respect des consignes de sécurités par les moniteurs de l'école de voile ;
- de l'assistance technique des pratiquants en navigation libre ;

Le RTQ

- S'assure à chaque sortie que les embarcations de sécurité et les bateaux ont bien embarqué le matériel d'armement défini sur les fiches d'armement.
- Planifie les réparations du matériel
- Effectue le suivi et le contrôle des réparations
- Tient à jour les carnets d'entretien des moteurs et le cahier de suivi de l'entretien des bateaux et des sécurités.

Nos engagements

La réglementation

Un cadre de niveau IV est toujours présent sur le site pendant les périodes de fonctionnement.

La section voile de l'ASPTT La Rochelle s'engage à respecter :

- Les articles A322-64 à A322-70 de la sous-section 3 du code du sport reprenant l'arrêté du 09/02/1998 relatif aux garanties d'encadrement, de technique et de sécurité dans les établissements d'activité physique et sportive qui dispensent un enseignement de la voile ;
- La nouvelle réglementation des navires de plaisance de moins de 24m (arrêté du 11/03/08 relatif à la division 240)
- l'arrêté du 03/05/99 relatif à l'organisation de régate
- la réglementation spécifique liée aux publics scolaire (BO Hors série N°7 du 23 Septembre 1999 relatif aux sorties scolaires de l'éducation nationale ; BO n°22 du 8 juin 2000 de l'éducation nationale ; document pédagogique de mai 1999 de l'éducation nationale) ;
- les arrêtés locaux et les règlements de navigation en vigueur sur le site ;
- les recommandations et instructions fédérales pour les écoles de voile du 13/06/98 ;
- les règlements sportifs édités chaque année par la Ligue nouvelle Aquitaine de Voile (Ligue 892) et le Comité Départemental de Voile de la Charente-Maritime (CdV 17).

La vie fédérale

L'ensemble des cadres salariés, le président, le secrétaire et le trésorier sont obligatoirement licenciés à le Fédération Française de voile.

Des membres élus du comité de section doivent participer à la vie fédérale :

- présence aux assemblées générales de la ligue 892 et du CdV 17 ;
- participation aux commissions de la Ligue 892 et du CdV 17.

Nous nous engageons à fournir chaque année à la Fédération Française de Voile le bilan de notre activité pour l'obtention des labels « Ecole Française de Voile ».

Nous mettons tout en œuvre pour associer les bénévoles et les parents à la vie de notre club.

L'école de voile

Tous les groupes sont encadrés par des Brevets d'état (titulaires ou stagiaires), des BP JEPS ou des moniteurs fédéraux. Ils sont assistés par des aide-moniteurs ayant plusieurs années de pratique de la voile. Nous privilégions les jeunes issus du club.

L'encadrant chargé des cours particuliers a au moins une année d'expérience d'encadrement.

L'école de sport, l'équipe de compétition et le loisir

Pour l'encadrement des groupes, au moins une personne est titulaire du diplôme d'entraîneur fédéral 1er degré.

Tous les groupes sont encadrés par des Brevets d'état (titulaires ou stagiaires), des BP JEPS ou des moniteurs fédéraux.

Notre fonctionnement général

L'affichage

L'affichage réglementaire

A l'accueil, l'affichage réglementaire doit comporter :

- Extrait du code du sport reprenant l'arrêté du 9 février 1998 ;
- les arrêtés locaux ;
- le nom du RTQ ;
- le règlement intérieur et les conditions de gestion des aléas ;
- un tableau d'organisation des secours, indiquant adresses et numéros de téléphone d'urgence ;
- les consignes de sécurité Accidents ;
- l'attestation du contrat d'assurance ;
- la carte des zones de navigation ;
- les règlements de navigation éditée par la Régie du port ;
- la copie du diplôme des cadres ;
- le récépissé de la déclaration d'établissement d'APS ;

L'affichage extérieur

L'affichage extérieur doit comporter :

- Les heures d'ouverture du club ;
- Les dates et les heures des différentes activités proposées ;
- Nos tarifs ;
- Nos coordonnées (Téléphone, site Internet, e-mail) ;
- Les labels FFV.

Affichage saison estivale

Outre l'affichage réglementaire, les informations suivantes doivent être affichées :

- Trombinoscope des cadres présent durant la saison ;
- Programme des activités de chaque semaine (supports, horaires, responsable du groupe) ;
- Les informations météorologiques ainsi que les horaires de marées.

Affichage saison hivernale

Outre l'affichage réglementaire, les informations suivantes doivent être affichées :

- Le calendrier des entraînements ;
- Le calendrier des stages organisée par la Ligue ou le CDV ;
- Le calendriers des compétitions ;
- Les résultats des coureurs.

Les brassières et les shortys

Suivi des brassières

Le Responsable Technique qualifié (RTQ) est responsable de l'application de la norme AFNOR FDS 71610 résumée dans la fiche FFV A2.03 du 15/06/2000 concernant le suivi des brassières.

Chaque brassière est identifiée par des marquages indélébiles :

- Un numéro unique. (Le numéro d'une brassière détruite n'est jamais réattribué).
- Une identification de la taille.

L'entretien

Le RTQ procède annuellement (novembre ou décembre) à la vérification des brassières) :

- Contrôle visuel et tactile du bon état apparent ;
- Contrôle de flottabilité.

Toutes les brassières ne satisfaisant pas aux tests sont détruites.

Le RTQ tient à jour une fiche de suivi de l'entretien des brassières. Cette fiche est signée par un adjoint du RTQ et contresignée par RTQ.

La désinfection

Les entraîneurs et moniteurs s'assurent après chaque navigation que les pratiquants procèdent à la désinfection et au rinçage des combinaisons mis à leur disposition, dans le bac prévu à cet effet.

L’enseignement

Voile à l’école – Stages de vacances
Jardin des mers – Location

Nos activités

Les stages de vacances	Notre école de voile fonctionne durant les vacances scolaires de Pâques, de l'été et de la Toussaint. Nous proposons des stages d'initiation ou de perfectionnement de 5 jours sur des Optimists, des dériveurs double « ARGOS », des catamarans pour jeunes et adultes ou des planches à voile. Pour les jeunes enfants de 4 1/2 à 7 ans nous proposons des séances de jardins des mers et de découverte sur 5 journées sur des Optimists. Nous proposons à la location des dériveurs 420 ou ARGOS, Lasers, planche à voile, catamarans Kayaks et paddle.
La voile à l'école	En collaboration avec l'éducation nationale nous organisons pour les enfants des écoles primaires de la communauté de la ville de la Rochelle des séances d'initiation et de découverte du milieu marin sur des Optimists.
Les groupes	A la demande de centre de vacance, de colonies de vacances, de groupe constitués, etc... nous proposons des sorties organisée sur catamarans, Optimist ou dériveurs.

Nos engagements

Les stages de vacances	Nous faisons tout pour recevoir le public dans les meilleurs conditions possibles. Nous mettons tout en œuvre pour comprendre ses attentes, pour l'informer, le guider, le conseiller et l'orienter dans ses choix et nous lui proposons un matériel capable de répondre à ses attentes. Notre organisation par petits groupes permet aux pratiquants de progresser rapidement dans leur connaissance de la voile sur le type de support qu'ils ont choisi. Nous favorisons au maximum le développement d'une autonomie de la pratique de la voile. Chaque formateur a pour mission de transmettre aux pratiquants sa passion pour la voile et la mer.
Les jeunes enfants	Nous privilégions les contacts avec les parents et les enfants de manière à les informer le plus précisément possible sur le déroulement des séances et les mettre en confiance. Notre organisation par groupe de 6 enfants maximum favorise la convivialité, le bien-être de l'enfant et son épanouissement. Lors des séances de navigation, le moniteur organise des situations d'apprentissage accessibles aux jeunes enfants pour leur permettre d'observer, de comprendre, d'apprendre et de s'amuser. Il doit leur donner l'envie de naviguer.
La voile à l'école	Notre organisation par cycles de séances à la demi-journée permet aux enfants d'acquérir rapidement les compétences nécessaires à la pratique de la voile et de vivre de nouvelles expériences en groupe. Tous les encadrants sont agréés par l'inspection académique. Ils sont tous titulaires du Brevet d'état 1er degré ou d'un BPJEPS. Tous les encadrants de la voile à l'école se doivent d'intervenir efficacement dans la cadre du projet pédagogique qui a été défini entre notre structure et l'école
La location	Notre logique vise à inciter les pratiquants à prolonger leur pratique de la voile au sein de notre club ou dans celui de leur lieu de résidence.
La sécurité	Les moniteurs doivent mettre en œuvre tous les moyens mis à leur disposition pour un déroulement des séances en toute sécurité.
L'évaluation	Nous donnons aux pratiquants les moyens de constater leur progression et de s'exprimer sur la qualité de nos prestations afin de nous améliorer.

L'accueil de l'école de voile

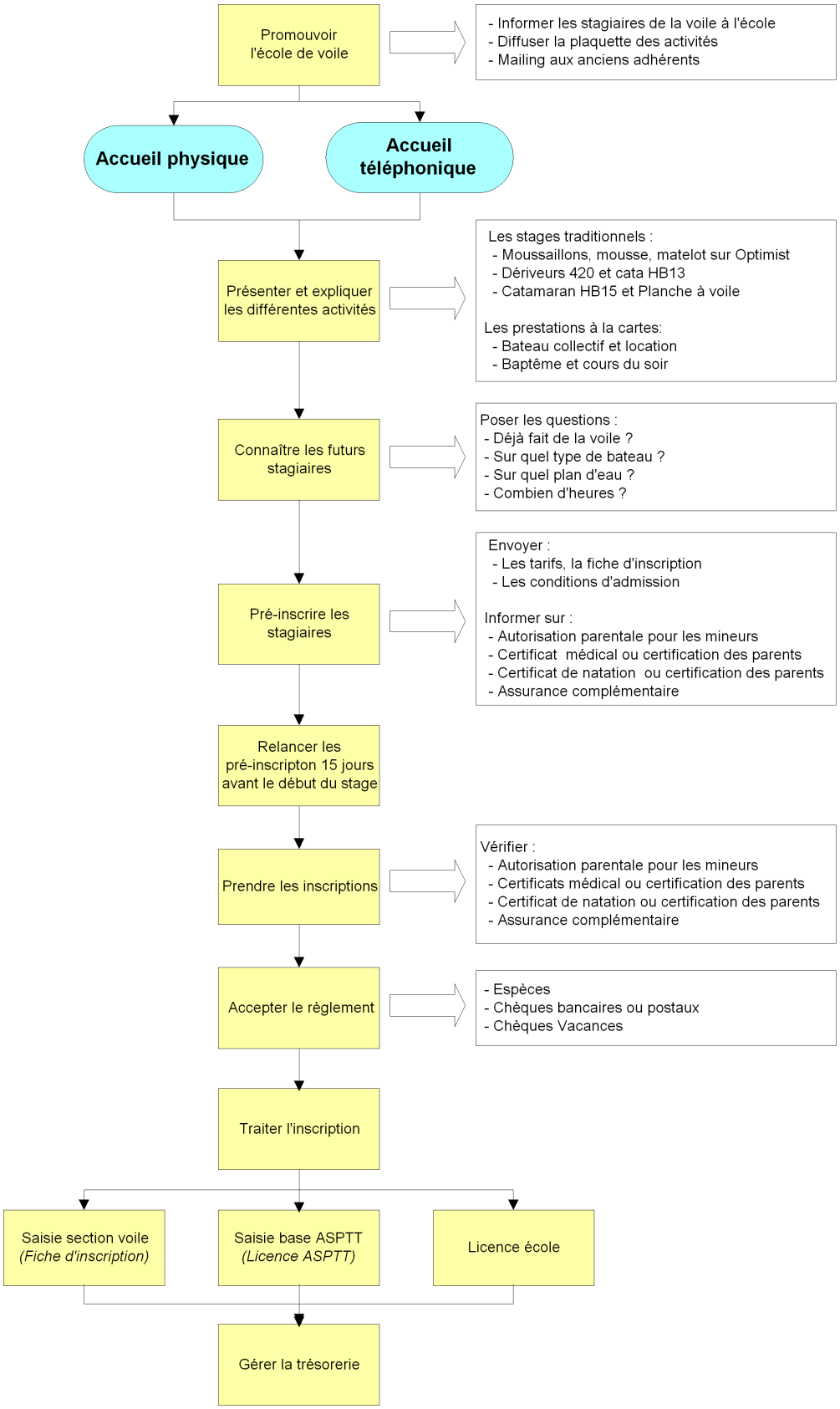

L'information

La promotion

Le personnel de l'accueil est chargé de la diffusion des supports de communication de l'école de voile, par mailing et courrier, avant le début de la saison d'été (courant avril) aux stagiaires de l'année précédente ainsi qu'aux adhérents de l'ensemble des sections de l'ASPTT La Rochelle.

Il met notre documentation promotionnel à la disposition de l'office du tourisme

Les stages

Le personnel chargé de l'accueil est formé à écouter les demandes des pratiquants. Il est capable de proposer les supports adaptés aux demandes avec le cas échéant, l'aide du Responsable technique Qualifié (RTQ). Une fiche descriptive et argumentaire des différentes activités est à sa disposition.

Le personnel chargé de l'accueil informe les pratiquants lors de leur inscription sur :

- la délivrance de la licence école de la FFV, de la licence ASPTT et du livret voile ;
- l'assurance complémentaire proposée par la FFV ;
- la nécessité de fournir :
    - une autorisation parentale pour les enfants mineurs ;
    - une déclaration sur l'honneur de non contre indication médicale à la pratique de la voile ;
    - une attestation de natation ou une attestation sur l'honneur à l'aptitude à s'immerger pour les mineurs ou une attestation sur l'honneur de savoir nager 50 m pour les adultes ; à défaut d'attestation, le pratiquant peut-être soumis à un test correspondant aux conditions de sa pratique.
- l'équipement et la tenue vestimentaire recommandés pour les enfants (Coupe vent, sweat, chaussures fermées, casquette ou bonnet, lunettes de soleil, crème solaire, serviette éponge et vêtements de rechange, etc…) ;
- le risque d'annulation de séances du fait de la météo ;
- les horaires des séances pour la semaine retenue ;
- les risques de vols.
- le rangement des effets personnels et des objets de valeur ;
- les activités réalisées au cours des séances ;

La suite page suivante

La location

Le personnel chargé de l'accueil, conseille et oriente les pratiquants sur le bon support, avec le cas échéant, l'aide du Responsable technique Qualifié (RTQ).

Il informe les pratiquants lors de leur inscription sur :

- l'activité et les supports ;
- la zone de navigation ;
- les tarifs ;
- le contrat de mise à disposition du matériel ;
- les locaux (vestiaires, sanitaires, …) ;
- les risques de vols ;
- le rangement des effets personnels et des objets de valeur ;
- La possibilité d'annulation de la sortie et d'un retour a terre si la compétence technique du pratiquant est reconnue insuffisante par le RTQ. Dans ce cas pas de remboursement possible.

La voile à l'école

Le Responsable Technique Qualifié (RTQ) organise, généralement au mois d'octobre, avec le conseiller pédagogique de l'éducation nationale, une réunion d'information pour les enseignants susceptibles de faire participer leurs élèves à un stage de voile à l'école.

Lors de cette réunion, les enseignants sont informés sur :

- La sensibilisation au milieu marin ;
- l'activité qui sera proposée aux enfants ;
- l'organisation des séances ;
- les plannings des différents stages proposés ;
- la qualification des intervenants ;
- les points essentiels de la réglementation voile scolaire. (BO Hors série N°7 du 23 Septembre 1999 relatif aux sorties scolaires et BO n°22 du 8 juin 2000).

Les enseignants sont informés que pour pratiquer la voile, les enfants doivent avoir réussi un test de natation permettant d'apprécier leur capacité à nager sur une distance de 25 mètres en eau profonde après avoir sauté du bord de la piscine, ou bien à se déplacer sur une distance de 20 mètres, habillé de vêtements et muni d'une brassière sans montrer de signes de paniques avec un passage sous une ligne d'eau.

A la demande de l'enseignant une réunion de présentation de l'activité peut être organisée avec les parents. Lors de cette réunion, les points suivants sont abordés :

- les objectifs de l'activité ;
- le matériel ;
- Le calendrier du stage ;
- Le contenu des séances ;
- L'équipement des enfants.

Un Optimist peut être mis à leur disposition

Les inscriptions

Les stages

Lors de l'inscription, le personnel chargé de l'accueil fait remplir la fiche d'inscription au stagiaire ou à son représentant légal pour les mineurs. Ces informations sont saisies dans la base informatique de l'école de voile.

Le personnel d'accueil a la possibilité d'offrir des tarifs dégressifs pour :

- les adhérents à une autre section de l'ASPTT La Rochelle ;
- une famille avec plusieurs enfants ;
- des stages de plusieurs semaines.

Il est remis à chaque stagiaire un exemplaire des conditions d'admission aux stages.

Une fiche justifiant de l'inscription peut être délivrée à la demande.

La location

Lors de l'inscription, le personnel chargé de l'accueil fait remplir le contrat de mise à disposition du matériel au pratiquant. Ces informations sont saisies dans la base informatique de l'école de voile.

Le personnel chargé de l'accueil met à jour le cahier de sortie (nom des pratiquants, heures de sortie).

Le personnel d'accueil a la possibilité d'offrir des tarifs dégressifs pour :

- une famille avec plusieurs enfants ;
- plusieurs locations successives.

Une fiche justifiant de l'inscription peut être délivrée à la demande.

La voile à l'école

Un devis est proposé par le RTQ

Après acceptation du devis, une convention est signée entre l'ASPTT La Rochelle (signature du président général) et l'école primaire.

Le RTQ définit un projet pédagogique, en adéquation avec les programmes et les règles de l'éducation nationale (document pédagogique de mai 1999) .

L'enseignant fourni au RTQ la liste des élèves (Nom, Prénom, date de naissance, confirmation du test de natation).

L'organisation des activités

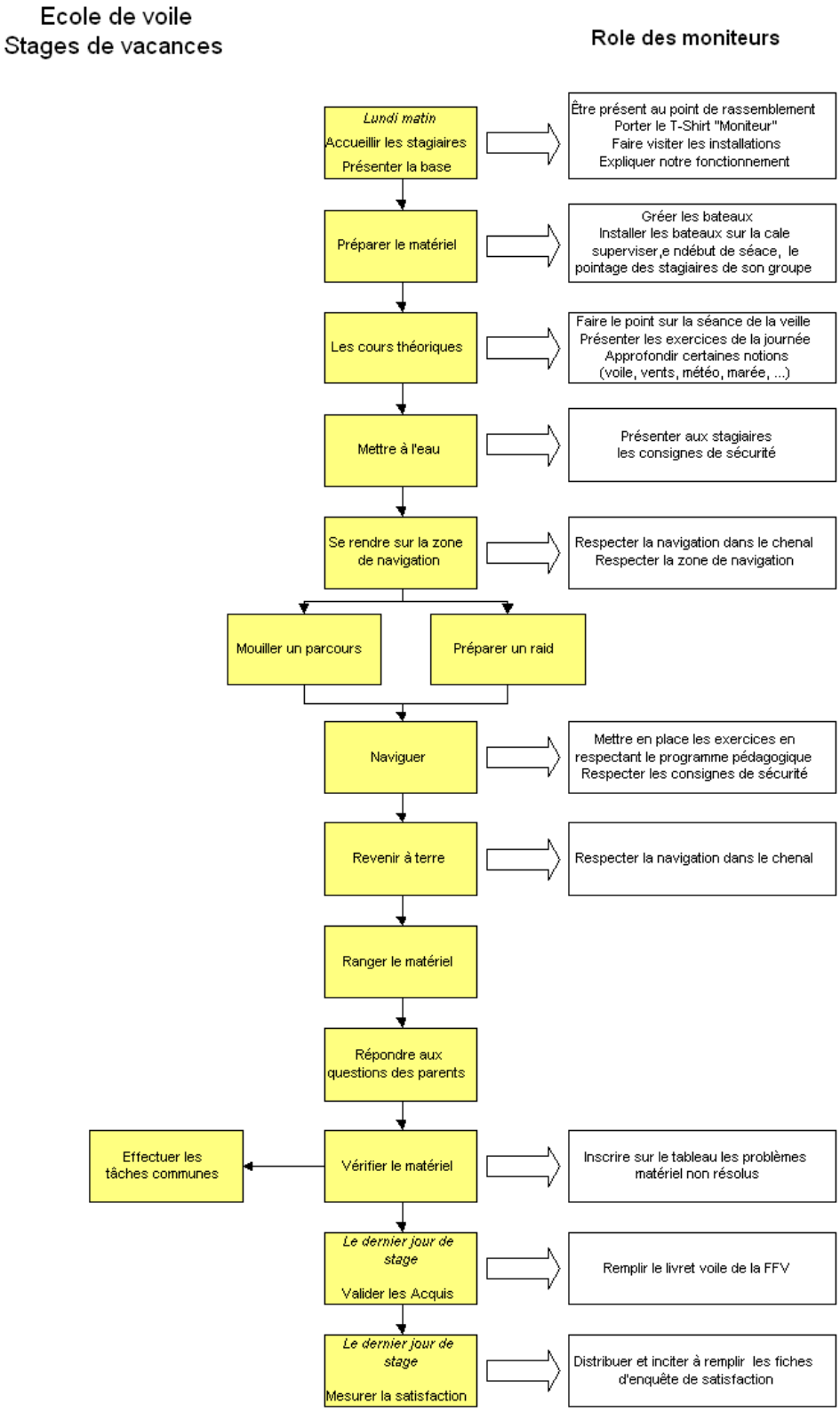

La suite page suivante

Les groupes de navigation

Ils sont organisés par tranche d'age :

- 4 1/2 à 7 ans : jardin des mers sur Optimist (5 séances de 2 heures);
- 8 à 12 ans : Optimist (5 séances de 2H30 ou 4H) ;
- A partir de 12 ans : Catamaran Topaz 14 (5 séances de 4H) ;
- A partir de 12 ans : Dériveur 420 (5 séances de 4H) ;
- A partir de 12 ans : Planche à voile (5 séances de 2H30) ;
- A partir de 15 ans : Catamaran Hobie Cat 15 (5 séances de 4H).

En fonction des gabarits des stagiaires, des aménagements peuvent être proposés par le RTQ.

Désignation des moniteurs

Chaque semaine, le RTQ organise l'équipe des moniteurs et aide-moniteurs en désignant un responsable pour chaque groupe de navigation.

Le moniteur désigné pour le groupe « Jardin des mers» a toujours une forte sensibilité pour les enfants et une bonne expérience en voile.

Un tableau présentant cette organisation avec la répartition des stagiaires dans chaque groupe est affiché.

Le lundi, lors de la prise en charge des stagiaires, les moniteurs portent un tee-shirt permettant de bien les identifier et sont présents au point de rassemblement de leur support identifié par un panneau spécifique à chaque groupe. Un aide moniteur dirige les stagiaires vers leur groupe .

Pour le groupe « Jardins des mers » le moniteur est présent près de d'accueil

Les groupes Jardin des mers

Une flotte d'Optimist, avec gréement adapté à la morphologie des enfants est spécifiquement dédiée aux groupes jardin des mers. Une série de voiles « Papillons » est à la disposition des moniteurs.

Le moniteur utilisent des cerfs volants, des bouées et des ballons afin de rendre ludique les sorties.

La location

Des brassières, des combinaisons isothermes et des ceintures de trapèze sont fournies en complément.

La voile à l'école

Le RTQ présente à l'ensemble des intervenants le projet pédagogique.

Lors de la première séance, une visite de la base nautique est organisée pour permettre à l'enseignant et aux élèves de bien connaître les lieux et de se repérer dans nos locaux en insistant sur la signalétique.

Chaque groupe est constitué d'un maximum de 10 bateaux et les enfants sont seuls à bord.

Les Optimists utilisés pour la voile à l'école sont adaptés aux enfants (bôme protégée, possibilité de prendre un ris). L'enseignant peut participer à la vérification préalable des bateaux.

Le cas échéant, un moniteur fédéral peut être amené à piloter l'embarcation de sécurité où se trouve l'enseignant.

L'encadrement

La formation

Le RTQ organise chaque année, en début de saison, une journée de formation avec l'ensemble de l'équipe recrutée pour la saison (moniteurs, aide-moniteurs, personnel d'accueil).

Une première partie est consacrée à l'information du personnel sur :

- Les consignes de sécurité et présentation du DSI ;
- Les « codes de bonnes conduites » et l'environnement ;
- Les risques liés à la pratique de la voile ;
- La zone de navigation ;
- Le programme pédagogique précis des cours.
- Notre offre pour la location

Une seconde partie est consacrée à des exercices de mise en situation sur l'eau permettant de vérifier les connaissances du personnel dans la mise en œuvre des secours avec la présence dans la mesure de leur disponibilité d'un pompier :

- Armement d'une embarcation de sécurité ;
- Dessalage et ressalage d'un bateau de chaque série (Optimist, 420, catamaran) ;
- Prise en charge d'un stagiaire blessé ;
- Demande de secours au 18.

Le RTQ procède ensuite avec l'ensemble des participants à un bilan de la journée. Il rédige un compte rendu de cette réunion sur le cahier de bord (ordre du jour, participants, questions abordées,…).

Dans la mesure du possible, nous sollicitons la présence d'un pompier pour cette journée de formation

La documention

Lors de cette réunion les documents suivants sont remis aux personnels :

- Le logigramme résumant l'organisation de l'école de voile
- Les objectifs de l'école de voile
- Programme pédagogique des cours ;
- La mallette FFV.
- Consignes de sécurité pour les moniteurs ;
- Consignes de sécurité pour les stagiaires ;
- Consignes de sécurité pour le personnel d'accueil lors d'un accident.

Des livrets pédagogiques pour chaque support, livrets environnement, météo et marées sont à la disposition des moniteurs pour les aider dans leurs cours

La prestation nautique

Les zones de navigation

Les zones de navigation sont affichées à l'Accueil. Le RTQ désigne à chaque moniteur sa zone de navigation.

Pour le groupe « Jardin des mers » :

- La navigation se déroule dans le Vieux Port de La Rochelle ou devant la plage de la Concurrence pour les plus âgés. Ces plans d'eau, calmes et abrités, sont particulièrement bien adaptés à la navigation des jeunes enfants.
- Le RTQ prévient la capitainerie du port du début de l'activité.

Pour la location :

- Le RTQ désigne aux pratiquants la zone de navigation en leur précisant le balisage de la zone (Tour « Richelieu » et Pointe de Chef de Baie).
- Il leur signale expressément le respect des règles de navigation dans le chenal balisé et les invite à éviter dans la mesure du possible de naviguer dans le chenal.

La sécurité

Le RTQ, les encadrants et les pratiquants se doivent d'appliquer les consignes de sécurité décrites dans le dispositif de surveillance et d'intervention (DSI).

Les encadrants présentent aux stagiaires les affiches « Consignes de sécurité »

Une embarcation de « sécurité générale » est toujours à disposition du RTQ pour une intervention rapide.

Pour la voile à l'école :

- A chaque séance, l'enseignant communique au RTQ le noms des enfants absents.

Pour les groupes« Jardin des mers» :

- Dans la mesure du possible, en fonction des horaires des différents groupes de l'école de voile, le vestiaire est réservé en priorité aux jeunes enfants.
- Le moniteur responsable du groupe est toujours présent à l'entrée du vestiaire lors de l'habillage et du déshabillage des enfants.
- Les bateaux sont gréés par le moniteur et l'aide moniteur et pris en remorque par l'embarcation de sécurité pour rejoindre le plan d'eau
- Un espace spécifique et bien identifié est réservé aux enfants pour les cours théoriques.

La suite page suivante

La sécurité

Pour la location :

- Le matériel est gréé et prêt à la navigation.
- Lors de la prise en main des bateaux, le RTQ propos aux pratiquants une assistance technique avec des conseils de navigation et une aide à l'embarquement. Il les informe sur la météo.
- Il veille à ce que les pratiquants soient correctement vêtus et portent bien les brassières.
- Le RTQ informe par VHF les moniteurs des groupes de l'école de voile du départ des pratiquants.
- La veille du plan d'eau est assurée par les moniteurs des groupes de l'école de voile qui sont déjà sur l'eau. Ces derniers sont à même de prévenir par VHF le RTQ et d'intervenir rapidement si le besoin s'en fait sentir.
- Le RTQ peux décider d'un retour à terre du pratiquant s'il s'avère que ses connaissances technique sont insuffisantes pour la navigation qu'il avait projeté.

Au retour de la navigation, le RTQ prend en charge le matériel et le vérifie.

Le retour à terre

Les moniteurs doivent privilégier le contact avec les parents des stagiaires.

Ils doivent faire remonter au RTQ toutes les remarques et réclamations. Ces dernières seront notées sur le livre de bord et seront analysées par le comité de section.

Les moniteurs vérifient leur matériel et le cas échéant inscrivent sur le tableau les problèmes matériel non résolus.

Le suivi de l'activité

Le RTQ s'assure, par sa présence sur l'eau, que les consignes de sécurité sur l'eau sont bien respectées par les moniteurs et les stagiaires.

Pour chaque séance, le RTQ tient à jour le cahier de bord de la base nautique :

- La météo observée et les séances annulées ;
- Les incidents ou accidents (matériels, corporels) survenant lors des séances et les réclamations des pratiquants..

Le RTQ organise chaque semaine une réunion de travail avec l'ensemble du personnel pour faire un bilan de la semaine écoulée. Il peut, le cas échéant programmer une réunion en cours de semaine pour traiter un dysfonctionnement. La tenue de cette réunion est mentionnée sur le cahier de bord.

La gestion des aléas

Si des séances sont annulées pour cause de mauvaise météo, le RTQ propose aux pratiquants un report de la séance.

Si des séances ne peuvent pas être récupérées, ou si un stagiaire pour des raisons personnelles ne participe pas à toutes les séances (si besoin fournir un certificat médical), les remboursements au cas par cas seront étudiés lors d'une réunion du comité de section. Les pratiquants seront alors informés des décisions prises.

L'évaluation

La validation des acquis

Les encadrants valident en fin de stage les acquis du stagiaire, l'évaluation d'un niveau et la validation d'expérience en remplissant les livrets voile de la FFV. Ces livrets sont remis lors du goûter de fin de stage.

La mesure de satisfaction

- Pour la voile à l'école :

  Une fiche d'enquête de satisfaction est remise à l'enseignant afin de mesurer la qualité de notre prestation.

- Pour les stages de vacances et le «jardin des mers» :

  Les moniteurs, lors du dernier jour de stage incitent les stagiaires ou leurs parents à remplir les fiches d'enquête de satisfaction.

La promotion

- Pour la voile à l'école :

  A la fin du stage, le RTQ et les moniteurs informent les enfants des possibilités de prolongement de l'activité voile dans notre club en école de voile pendant les périodes de vacances scolaire.

- Pour les stages de vacances et la location :

  A la fin du stage, le RTQ, les moniteurs, le personnel chargé de l'accueil, informent les stagiaires des possibilités de prolongement de l'activité voile dans notre club en école de sport (loisirs sportif ou compétition).

Le sportif

Loisirs – École de sport
Équipe compétition

Nos activités

L'activité hors saison estivale

Du mois de septembre au mois de juin nous proposons à nos adhérents des activités de loisirs, de perfectionnement ou d'entraînement à la compétition.

Notre organisation par groupes de niveau permet de répondre aux besoins spécifiques des adhérents et de les fidéliser :

- Le loisirs sportif : Les adhérents peuvent s'initier et se perfectionner tout en pratiquant une voile de loisir. Sortie encadrées le mercredi, le jeudi ou le samedi pour des adolescents et des adultes sur dériveurs 420, lasers ou catamarans Topaz 14 ou Hobie Cat 15 . Les pratiquants ont la possibilité par la suite d'intégrer l'école de sport.
- École de sport : Cette activité est orientée vers la pratique sportive. Les jeunes vont trouver ici un contenu technique pour progresser. C'est le premier niveau d'entraînement le mercredi ou le samedi sur Optimist. Il est proposé une animation permettant l'accès à la compétition de niveau départemental organisé par le CDV17 .
- Équipe compétition : Elle regroupe des jeunes motivés pour la pratique sportive de la voile et de la compétition. Entraînements tous les mercredi et samedi sur Optimist et Laser avec participation aux régates régionales, nationales. L'objectif de ces pratiquants est la sélection aux championnats de France Ces coureurs vont alimenter par la suite la filière au sport de haut niveau.

Nos engagements

L'information

Nous mettons tout en œuvre pour informer notre public potentiel, lui présenter nos activités, l'intéresser à tout ce qui se rapporte à la voile en général. Nous essayons de le séduire et de le faire rêver.

Nous faisons le maximum pour intégrer tous les pratiquants à la vie du club dans le but de les fidéliser et de recruter les meilleurs éléments dans nos équipes de compétitions.

L'encadrement

Les activités hivernales sont toutes encadrées par des moniteurs fédéraux, des entraîneurs fédéraux, des BPJEPS ou Brevets d'état.

Les entraîneurs font partie de la commission sportive de la Ligue Poitou-Charentes. Ils participent au dispositif de formation continue mise en place par la Ligue Poitou-Charentes.

La sécurité

Les entraîneurs et les moniteurs doivent mettre en œuvre tous les moyens mis à leur disposition pour un déroulement des séances en toute sécurité.

Le RTQ, les encadrants et les pratiquants se doivent d'appliquer les consignes de sécurité décrites dans le dispositif de surveillance et d'intervention (DSI).

Le RTQ assure la surveillance des coureurs et sont en liaison VHF avec les groupes.

L'évaluation

Nous donnons aux pratiquants les moyens de constater leur progression et de s'exprimer sur la qualité de nos prestations afin de nous améliorer.

L'accueil de l'école de sport

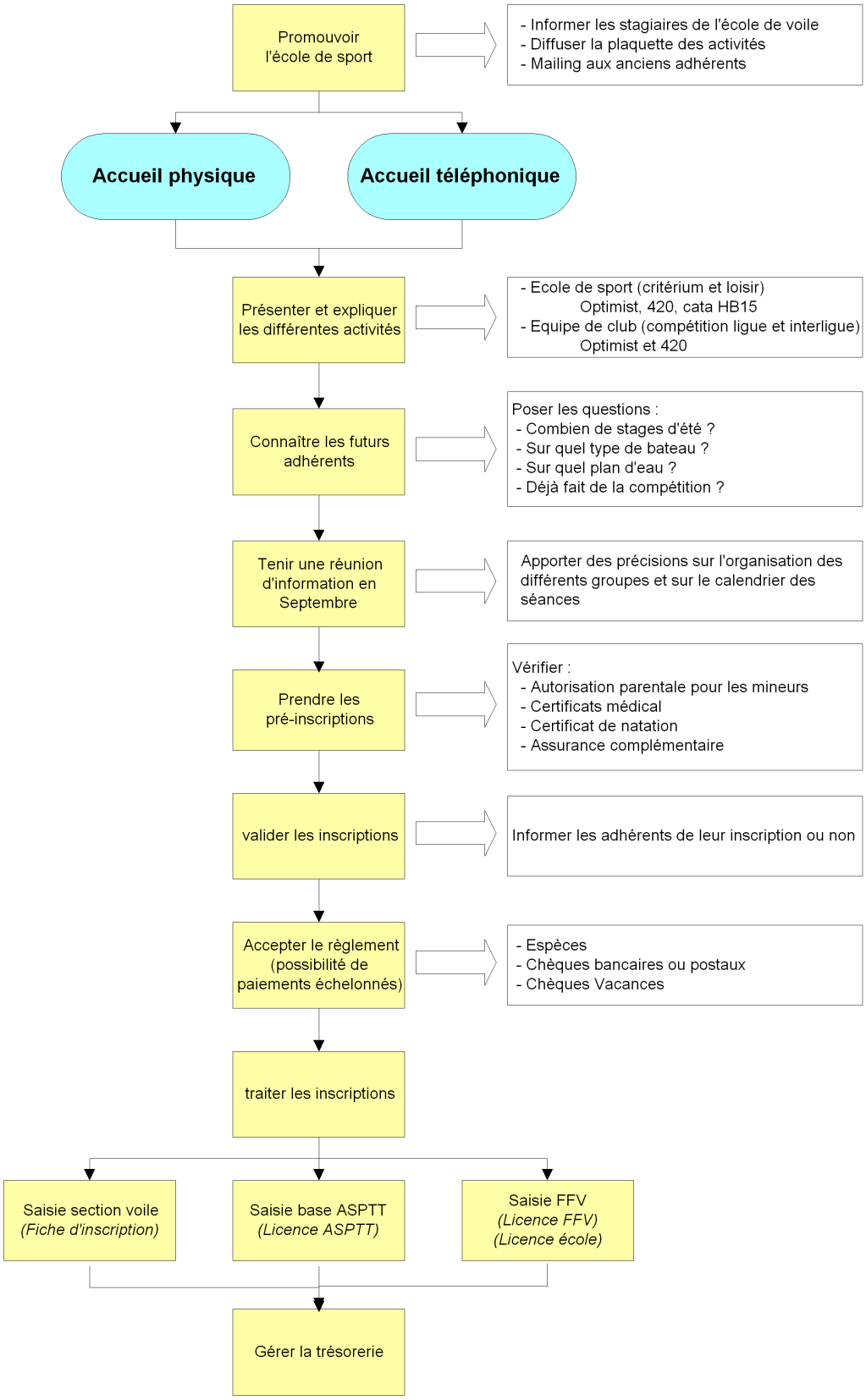

L'information et les inscription

La promotion

Lors des stages de l'école de voile, le Responsable Technique Qualifié (RTQ), les moniteurs et le personnel chargé de l'accueil, informent régulièrement les stagiaires des possibilités de prolongement de l'activité voile dans notre club en école de sport.

Une fiche descriptive de l'école de sport hivernale avec les différentes activités et les tarifs est à la disposition du personnel chargé de l'accueil.

Avant le début de la saison d'hiver, (courant Août), par mailing nous informons nos anciens adhérents de la date de l'ouverture des inscriptions de l'école de sport.

L'information

Une réunion d'information a lieu au début du mois de septembre. Lors de cette réunion un dossier de pré-inscription est remis aux personnes présentes. Ce dossier comporte les points suivants :

- souhaits de navigation (support et journées)
- expériences personnelles
- objectifs
- motivations

Le RTQ et le personnel d'encadrement étudient les dossiers de pré-inscription pour constituer les groupes et valider les inscriptions. Les adhérents sont ensuite informés individuellement.

Lors de leur inscription définitive, les adhérents sont informés sur :

- la délivrance des licences annuelles ASPTT et FFV ou de la licence école pour le club Hobie ;
- la nécessité de fournir un certificat médical de « non contre indication à la pratique de la voile » (de moins de 3 mois) , une attestation de natation et une autorisation parentale pour les enfants mineurs ;
- le calendrier semestriel des séances et des régates;
- les locaux, les vestiaires et les douches ;
- le rangement des effets personnels et des objets de valeur ;
- les risques de vols.

Le personnel chargé de l'accueil fait une relance, au du mois de février, des adhérents afin de compléter, le cas échéant, les groupes par les personnes qui n'avaient pas été retenues en septembre faute de place

Les inscriptions

Lors de l'inscription, l'adhérent (ou son représentant légal pour les mineurs) remplit la fiche d'inscription. Ces informations sont ensuite saisies dans les bases de données de l'école de voile et ensuite transmises au secrétariat de l'ASPTT Omnisport.

Des tarifs dégressifs sont possible pour une famille avec plusieurs enfants.

Le club se charge de la saisie informatique des licences annuelles auprès de la FFV, de leur édition et de leur délivrance aux adhérents.

Le loisir

Nos objectifs

Dans ce groupe, les adhérents ont la possibilité de s'initier et de se perfectionner sur le type de support de leur choix.

Les moniteurs ont pour mission, à chaque séance, de diversifier les mises en situation afin que les pratiquants acquièrent une certaine autonomie sur l'eau et « l'esprit du club ».

Ils doivent orienter les pratiquants et de leur permettre de se déterminer dans leur choix (loisir ou compétition). Ils les initient à une pratique ludique de la voile.

Les pratiquants ont la possibilité par la suite d'intégrer l'école de sport

L'organisation

Les activités de « Loisir sportif » sont offertes aux adhérents du mois de Septembre au mois de Juin, avec une pause de début décembre à la fin février. Les séances ont lieu le mercredi, le jeudi ou le samedi. Environ 30 séances sont ainsi proposées.

Les groupes de navigation sont organisés sur quatre types de supports adaptés à l'age et à la morphologie des pratiquants :

- l'Optimist ;
- le dériveur 420 ;
- le dériveurs Laser
- le club Hobie sur catamaran Hobie Cat 15.

Nous offrons la possibilité aux adhérents, de participer à des stages de perfectionnement lors des vacances de la Toussaints et de Pâques à des prix promotionnels.

En fin d'année sportive (mois de mai ou juin), les pratiquants sur Optimist et 420 ont la possibilité de naviguer sur catamarans Topaz 14 ou Hobie 15.

Le groupe catamaran Hobie Cat 15 a la possibilité d'effectuer en fin de saison un raid sur un week-end

L'école de sport

Nos objectifs

Ce groupe doit favoriser l'apprentissage de la pratique sportive de la voile. Les adhérents vont trouver un contenu technique pour progresser. Il leur est proposé une animation adaptée à leur niveau.

Les moniteurs doivent développer la vie sportive du club et créer un esprit sportif au sein du club. Ils doivent concourir à l'épanouissement des coureurs au sein de l'école de sport.

Ils ont pour mission lors de chaque séance, en respectant un programme pré-établi de diversifier les mises en situation et de favoriser l'apprentissage ludique de la régate.

Les adhérent de l'école de sport doivent participer aux régates du critérium départemental.

L'organisation

Les activités de « L'école de sport » sont proposées aux adhérents du mois de Septembre au mois de Juin, avec une pause de début décembre à la fin février. Les séances ont lieu le mercredi ou samedi, représentant environ 30 séances.

Les groupes de navigation sont organisés sur

- optimists ;
- Catamarans Topaz.

Ce matériel est en cohérence avec la politique sportive définie par le CDV. Il est toujours maintenu en bon état.

Nous offrons la possibilité aux adhérents de participer à des stages de perfectionnement lors des vacances de la Toussaint et de Pâques à des prix promotionnels. En fin d'année sportive (mois de mai ou juin), ils ont la possibilité de naviguer sur catamarans Hobie 13 ou Hobie 15.

Les groupes optimist et catamarans Topaz participent aux critériums départementaux et lors de la finale, les parents doivent être associés aux déplacements.

Le Club Compétition

Nos objectifs

Les coureurs de l'équipe compétition regroupe des jeunes motivés pour la pratique sportive de la voile.

Cette organisation leur offre la possibilité de se perfectionner dans une ambiance conviviale et dynamique. Nous nous devons de fidéliser les coureurs.

Les entraîneurs qui encadrent ces groupes doivent développer la vie sportive du club et créer un esprit d'équipe. Ils doivent concourir à l'épanouissement des coureurs et favoriser leur autonomie et leurs résultats sportifs.

Ils ont de plus un rôle d'animateur. Ils doivent inculquer aux coureurs un esprit de groupe et les faire participer à la vie du club en leur facilitant les contacts avec les bénévoles et les autres adhérents du club.

Les coureurs doivent participer aux compétitions du championnat régional et aux régates inter-régionale auxquelles ils sont qualifiés. Une sélection aux championnats de France sera un objectif de la saison sportive pour les minimes et les cadets.

L'organisation

Les activités de l'équipe de club sont proposées aux coureurs du mois de Septembre au mois de Juin, avec une pause de début décembre à la fin février. Les séances ont lieu le mercredi et le samedi, représentant environ 60 entraînements.

Les groupes de navigation sont organisés sur

- optimists ;
- Laser.

Ce matériel est en cohérence avec la politique sportive régionale, Il est performant et adapté à la pratique sportive. Nous mettons à la disposition de chaque équipe des remorques collectives pour les déplacements.

Les coureurs doivent signer un contrat de prêt pour le matériel qui est mis à leur disposition.

Nous offrons la possibilité aux coureurs, de participer à des stages de perfectionnement au sein de notre école lors des vacances de la Toussaints et de Pâques ainsi qu'aux stages organisés par la Ligue.

Les entraîneurs mettent en place des séquences d'entraînement en liaison avec le pôle d'entraînement régional. Les meilleurs coureurs de l'équipe de club ont la possibilité, après avis de leur entraîneur, de rejoindre le Pôle d'Entraînement Régional.

Les jeunes coureurs ont la possibilité, en été de participer au fonctionnement de l'école de voile en tant qu'aide-moniteur

L'encadrement

Les encadrants doivent mettre en place un suivi des entraînements et des régates. Ils doivent respecter le règlement sportif de la Ligue Poitou-Charentes.

Ils doivent organiser régulièrement (au minimum 2 fois par saison) des réunions avec les coureurs et leur famille.

En règle générale, ils assurent l'encadrement de leur groupe sur les déplacement des régates régionales et Inter-régionales et se doivent d'associer les familles lors des ces déplacements.

L'organisation des activités

Les activités à terre

Suivant le calendrier semestriel, lorsque les marées ne permettent pas de navigation, les moniteurs mettent en place des séances à thèmes ou bien de l'entretien du matériel.

Pour les « équipes de Club », avant la sortie et au retour à terre, les entraîneurs organisent une réunion de préparation et un dé-briefing de la séance d'entraînement.

Le suivi

Pour chaque sortie, le moniteur ou l'entraîneur effectue un pointage des stagiaires de son groupe.

Pour chaque séance, le RTQ tient à jour le cahier de bord de la base nautique où sont mentionnés :

- Les heures de début et de fin de séances
- Le nom des encadrants présents ;
- La météo observée ;
- Les incidents ou accidents (matériels et corporels) survenant lors des séances ;

Périodiquement, une réunion est organisée par le RTQ avec les moniteurs et entraîneurs. Lors de cette réunion les thèmes suivants sont abordés :

- La politique sportive du club ;
- Les consignes de sécurité et présentation du DSI ;
- Les « codes de bonnes conduites » et l'environnement ;
- Les risques liés à la pratique de la voile ;
- Les espaces naturels ;
- Le programme pédagogique précis des cours.

La valorisation des coureurs

Pour valoriser les résultats de l'école de sport nous affichons les résultats des régates

Et nous éditons et diffusons les résultats de nos coureurs :

- Sur le site Internet
- Dans la presse locale.

L'évaluation

Nous donnons aux pratiquants les moyens de constater leur progression et de s'exprimer sur la qualité de nos prestations afin de nous améliorer.

Pour cela les encadrants :

- font remplir en fin de saison sportive à chaque pratiquant une fiches d'enquête de satisfaction.
- valident en fin de saison sportive les acquis des pratiquants, l'évaluation d'un niveau et la validation d'expérience en remplissant leurs livrets voile de la FFV.